



GERALD DARMANIN  
MINISTRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

JACQUELINE GOURAULT  
MINISTRE DE LA COHESION DES TERRITOIRES ET DES  
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Paris, le 19 juin 2019  
N°723

## Communiqué de presse

### Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales : tous les foyers seront concernés

#### Les chiffres par commune disponibles en ligne

Le Premier Ministre a annoncé le 12 juin 2019 la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers, quel que soit le montant de leur revenu.

Dès 2020, 80% des Français, soit 17,6 millions de foyers, cesseront définitivement de payer la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Leur gain sera de 555 euros en moyenne, après avoir connu un allègement d'un tiers en 2018 (166 euros en moyenne) et de deux tiers (361 euros en moyenne) en 2019. En 2023, cet impôt aura totalement disparu. **Au total, en 2023, 24,4 millions de foyers** bénéficieront de la suppression complète de la taxe d'habitation sur la résidence principale, pour **un gain moyen de 723 € par foyer par an**.

[Les données par commune sont disponibles en open data sur le site impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics, et Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, reçoivent cette semaine à Bercy les présidents des associations d'élus locaux pour évoquer avec eux les propositions du gouvernement sur cette suppression qui n'aura pas d'impact budgétaire pour les collectivités locales. Il sera en effet mis en place des mécanismes de compensation à l'euro près (transfert de part d'imposition entre collectivités, attribution de parts d'un impôt national) garantissant un **maintien des ressources des collectivités et leur dynamique dans le temps**.

#### Contact presse :

Cabinet de Gérald DARMANIN 01 53 18 45 06 [presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr)

Cabinet de Jacqueline GOURAULT 01 44 49 89 06/40 [communication.jg@cohesion-territoires.gouv.fr](mailto:communication.jg@cohesion-territoires.gouv.fr)

[Cliquez ici si vous souhaitez ne plus recevoir d'emails de notre part](#)